

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 JUIN 2015

Sous la présidence de Mme le Maire, étaient présents:

Mme BOURDALE-DUFAU Sylvie, BRUEL Véronique, DESSALLES Christian  
FOURCADE Patrick, GROS Jean-Philippe, LASCOUMETTES Jean-Robert,  
MASCARAS Daniel, MAUBOULES Maïlys, PALETOU Françoise, PASCAU  
Philippe, POUZET Laura

Absents excusés: BERGEREAU Aurélien, LASSUS-LIRET Gilbert, URDOUS  
Sébastien

Secrétaires de séance : BOURDALE-DUFAU Sylvie, MASCARAS Daniel ,

Ordre du jour:

1. Délibération autorisant Mme le Maire à signer la convention avec l'APGL
2. Délibération autorisant Mme le Maire à signer l'acte en la forme administrative vente ASL/Commune de Bougarber
3. Questions diverses

Séance ouverte à 20 heures 30 mn

Le Compte rendu du précédent Conseil Municipal du 22 avril est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **1. Délibération autorisant Mme le Maire à signer la convention avec l'APGL** ( Agence Publique de Gestion Locale )

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Mme le Maire nous informe que pendant les travaux d'aménagement de la mairie, les bureaux seront déplacés vers l'ancienne mairie (porche). Une sonnette sera installée au pied de l'escalier.  
Les travaux débuteront en septembre pour une durée d'environ 3 mois.

## **2. Délibération autorisant Mme le Maire à signer l'acte en la forme administrative vente ASL/Commune de Bougarber**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer cet acte entre l'ASL (association syndicale libre du clos Bedou) et la commune .

Mme le Maire nous précise que le Clos Bedou

- est conforme au plan
- les voiries et les équipements sont acquis à titre gratuit
- la voirie sera classée dans la voirie communale.
- les espaces verts incorporés dans la voie publique

## **3. Questions diverses :**

Pendant 10 jours (semaine 22) rue de la Carrère il y a eu un radar au sol par câble.

Cela a permis de compter le nombre de voitures et d'enregistrer leur vitesse moyenne. Soit pour la journée du dimanche environ 400 voitures et pour celle de jeudi 800 voitures environ.

C'est à la demande de la commune que le Conseil Général a mis ce dispositif en place et nous communiquera les résultats.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21 heures.